

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



PROVISOIRE
S/PV.2505
19 décembre 1983
FRANCAIS

DEC 21 1983

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA DEUX MILLE CINQ CENT CINQUIEME
UN/SA COLLECTION SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le lundi 19 décembre 1983, à 10 h 30

<u>Président</u> :	M. van der STOEL	(Pays-Bas)
<u>Membres</u> :	Chine	M. LING Qing
	Etats-Unis d'Amérique	M. LICHENSTEIN
	France	M. LOUET
	Guyana	M. KARRAN
	Jordanie	M. SALAH
	Malte	M. GAUCI
	Nicaragua	M. ICAZA GALLARD
	Pakistan	M. SHAH NAWAZ
	Pologne	M. SOLTYSIEWICZ
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir John THOMSON
	Togo	M. ADJOYI
	Union des Républiques socialistes soviétiques	M. TROYANOVSKY
	Zaïre	M. KIPOLONGO MUKAMBILWA
	Zimbabwe	M. MASHINGAIDZE

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 11 h 15.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

PLAINTÉ DE L'ANGOLA CONTRE L'AFRIQUE DU SUD

LETTRE DU REPRESENTANT PERMANENT DE L'ANGOLA AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES, DATEE DU 14 DECEMBRE 1983 (S/16216)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Conformément aux décisions prises à la 2504ème séance, j'invite le représentant de l'Angola à prendre place à la table du Conseil. J'invite les représentants du Botswana, du Brésil, de l'Inde, de la Mauritanie, du Mozambique, du Portugal, de la Somalie, de l'Afrique du Sud, de la Yougoslavie et de la Zambie à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. de Figueiredo (Angola) prend place à la table du Conseil; M. Legwaila (Botswana), M. Maciel (Brésil), M. Krishnan (Inde), M. Ould Hamody (Mauritanie), M. Dos Santos (Mozambique), M. de Medina (Portugal), M. Adan (Somalie), M. von Schirnding (Afrique du Sud), M. Golob (Yougoslavie) et M. Lusaka (Zambie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des lettres des représentant de l'Argentine, du Canada, de l'Egypte, de la République démocratique allemande, de la Jamahiriya arabe libyenne, du Nigéria et de la République-Unie de Tanzanie, dans lesquelles ils demandent à être invités à participer à la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique habituelle, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Muniz (Argentine), M. Pelletier (Canada), M. Khalil (Egypte), M. Ott (République démocratique allemande), M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne), M. Fafowora (Nigéria) et M. Rupia (République-Unie de Tanzanie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le Conseil de sécurité va maintenant reprendre l'examen du point inscrit à son ordre du jour.

J'attire l'attention des membres du Conseil sur le document S/16198 qui contient une lettre datée du 5 décembre 1983, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Angola auprès des Nations Unies.

Le premier orateur est le représentant du Portugal. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. de MEDINA (Portugal) : Monsieur le Président, je voudrais avant tout vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité et, en vous exprimant ma reconnaissance pour toute la coopération que votre délégation a toujours apportée à la mienne, vous présenter mes vœux pour le succès de votre tâche.

La participation de ma délégation à ce débat se fonde sur trois ordres de raisons essentielles : tout d'abord, la conscience du devoir qui incombe au Portugal de coopérer, dans le cadre de l'Organisation, aux efforts visant le redressement de torts causés par les violations du droit international.

En effet, un des plus grands apports des Nations Unies à la communauté internationale a été leur action pour le renforcement du système du droit des gens, concours d'une immense portée qui a prouvé à quel point l'Organisation était fondée sur les principes fondamentaux du règlement pacifique des différends, du non-recours à la force, de l'intégrité territoriale des Etats, de l'exécution de bonne foi des obligations internationales et du respect des droits de l'homme.

Il est donc du devoir de tout Etat Membre d'assurer son entière coopération pour contribuer au respect scrupuleux des dispositions de la Charte ainsi que des décisions des organes compétents des Nations Unies, car il est aussi de l'intérêt de la communauté dans son ensemble de maîtriser toute situation susceptible d'entraîner des conséquences imprévisibles sur les relations entre les Etats pour lesquels le moment est d'ailleurs venu de remplir la responsabilité morale et politique qui leur incombe de mettre fin à la crise à laquelle a abouti un problème d'importance vitale qui met en danger l'autorité, la crédibilité et le prestige de l'ONU, créant des risques d'érosion du système qu'elle représente et augmentant le sentiment d'échec provoqué par tant d'obstacles mis à la cessation de pratiques qui violent des règles fondamentales de l'Organisation.

M. de Medina (Portugal)

La participation de ma délégation à ce débat s'explique aussi par la profonde préoccupation du Portugal devant un affrontement aux graves répercussions, susceptible de porter atteinte à l'ordre politique international. Faute d'une solution trouvée par des moyens pacifiques, cet affrontement, déjà si souvent transformé en lutte armée, met en cause la stabilité en Afrique australe. En même temps, la répétition d'actes d'agression et l'occupation illégale d'une partie du territoire de la République populaire de l'Angola, dans le cadre d'une politique de répression et d'intimidation, porte atteinte au respect de l'identité nationale et du droit au développement de ce pays.

Une solution s'impose car il est aujourd'hui évident que la seule voie ouverte, face à la dégradation d'une situation sur la condamnation de laquelle un consensus international s'est pratiquement dégagé, ne peut être que l'arrêt immédiat d'actes inadmissibles qui ont déjà causé de nombreuses pertes de vies humaines et de ressources économiques essentielles. Cette escalade de violence est susceptible de déclencher des réactions qui ne pourront que rendre plus difficile encore le règlement d'un problème dont elle n'a d'ailleurs fait que souligner les dangers réels. Ce péril explique le soutien indéfectible du Portugal à toute initiative des Nations Unies - ou à toute expression de volonté politique concrète de la part des gouvernements intéressés - ayant pour but d'éviter la confrontation armée tant que les droits du peuple angolais n'auront pas été dûment sauvegardés et respectés.

L'attachement du Portugal à la cause du peuple angolais - et cela constitue la troisième raison de la participation de ma délégation à ce débat - trouve aussi son explication dans les liens particuliers existant entre mon pays et l'Afrique australe et, plus précisément, avec les Républiques populaires de l'Angola et du Mozambique. En effet, uni au continent africain par des rapports séculaires, le Portugal ne saurait être indifférent à tout ce qui s'y passe. Cela non seulement en raison des conséquences que de tels événements ont sur l'ordre international mais aussi à cause des liens culturels et historiques qui attachent irrévocablement mon pays à l'Afrique.

M. de Medina (Portugal)

Le Portugal participe ainsi à la défense juste et légitime des causes que les peuples du continent considèrent comme essentielles à leurs perspectives d'avenir et à leur détermination de définir leur modèle de société à partir de l'exercice de leur pleine souveraineté. Et ma délégation ne peut donc que constater, avec un profond souci, la persistance d'une conjoncture dont les risques sont évidents pour une région qu'il faut à tout prix soustraire aux affrontements d'intérêts extra-africains dans la mesure où ceux-ci peuvent peser sur la solution des problèmes actuels sans tenir compte des réalités ni des intérêts mêmes de l'Afrique.

La stabilité de ces gouvernements, dans le cadre de leurs identités nationales, constitue un préalable au développement de ces pays, si largement menacé par la situation qui règne en Afrique australe. Il s'agit d'ailleurs là d'un objectif prioritaire de la coopération offerte par le Portugal qui trouve son expression concrète dans la présence de nombre de ses ressortissants profondément engagés dans le processus de développement régional.

Un règlement juste et rapide du problème porté devant le Conseil s'impose d'urgence pour des raisons juridiques, politiques et morales découlant de l'obligation collective et des principes mêmes sur lesquels se fondent les Nations Unies. Et il appartient au Conseil de sécurité de réaffirmer sa fidélité à de tels principes, en appuyant les revendications légitimes de la République populaire de l'Angola.

Ma délégation espère que ces travaux contribueront à renforcer le sentiment dominant de la nécessité d'aboutir à une solution d'ensemble pacifique, constructive, équitable et durable. Conscient de ce qu'aucun argument historique ou juridique ne peut être invoqué pour la retarder, le Portugal réitère sa disponibilité totale pour coopérer avec les organes compétents des Nations Unies ainsi qu'avec les gouvernements intéressés à la réalisation d'un objectif vers lequel convergent les aspirations des peuples d'Afrique australe dans leur désir de bâtir un avenir commun de paix et de prospérité.

La PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Portugal pour les aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Brésil. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. MACIEL (Brésil) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à dire combien mon gouvernement et ma délégation sont satisfaits de pouvoir participer au débat du Conseil sur l'agression commise contre l'Angola, un pays frère, et à vous dire combien je me félicite de m'exprimer devant le Conseil sous votre présidence.

Nous regrettons vivement que cette question doive être, une fois encore, examinée par le Conseil de sécurité auquel le Gouvernement de l'Angola se trouve contraint de recourir une fois de plus.

En effet, les incursions militaires de l'Afrique du Sud en Angola se multiplient et s'intensifient depuis quelques temps, ce qui équivaut à une occupation totale du territoire angolais. De tels actes de force représentent des violations constantes du droit international et des buts et principes de la Charte des Nations Unies, et constituent une menace évidente pour la paix et la sécurité internationales. Le Gouvernement brésilien condamne vivement de tels actes qui, outre leur illégalité inhérente, aggravent sensiblement la situation en Afrique australe. Il faut bien comprendre qu'à la base des agressions sud-africaines contre l'Angola et d'autres pays de la région, avec lesquels le Brésil entretient des relations très étroites d'amitié et auxquels nous exprimons notre Plein appui, se trouve la pratique de l'apartheid, un système injustifiable et aberrant que la République sud-africaine s'efforce de maintenir.

La nation brésilienne répudie le racisme sous toutes ses formes, en particulier lorsqu'il est pratiqué d'une façon institutionnelle, comme c'est encore le cas sous le régime d'apartheid sud-africain. Le Brésil répudie également le recours à la force dans les relations internationales. Nous le faisons avec d'autant plus de vigueur que la force est utilisée de façon systématique en tant que partie d'un processus cumulatif qui trouve son origine dans d'autres actes illégaux, tels que l'occupation de la Namibie.

Il est plus que temps qu'une action internationale soit entreprise à cet égard. Nombre de réunions ont été tenues sans que l'on parvienne à mettre un terme aux séries d'actes illégaux perpétrés par l'Afrique du Sud. Néanmoins, le débat au niveau international a permis d'identifier une fois pour toutes les causes réelles du problème. Il n'est pas inutile de répéter que la communauté internationale doit

M. Maciel (Brésil)

condamner fermement les actes irresponsables commis par le régime sud-africain. Il faut que l'Afrique du Sud prenne bien conscience qu'elle ne peut continuer impunément de commettre des actes injustifiables d'agression.

La question actuellement à l'examen porte non seulement sur l'agression militaire contre l'Angola, mais aussi sur la situation dans toute l'Afrique du Sud. En un mot, c'est l'autorité du Conseil de sécurité lui-même qui est en jeu. Nous estimons que cet organe doit résolument condamner l'Afrique du Sud pour son agression militaire, exiger le retrait immédiat de ses forces de l'Angola et obliger l'Afrique du Sud à payer un dédommagement pour les pertes tant en vies humaines que matérielles qu'elle a infligées à l'Angola. Dans l'hypothèse où l'occupation illégale du territoire de l'Angola par l'Afrique du Sud persisterait, nous ne voyons pas comment le Conseil de sécurité pourrait ne pas recourir aux dispositions du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Brésil pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la Yougoslavie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. GOLOB (Yougoslavie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, vous apportez à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de décembre sagesse et compréhension des problèmes que posent la paix et le développement. Ces qualités, vous les avez d'ailleurs manifestées de façon créatrice à divers postes de haute responsabilité au sein du Gouvernement des Pays-Bas. Permettez-moi d'user du temps précieux du Conseil pour exprimer également notre profonde reconnaissance à votre prédécesseur, M. Victor Gauci, ambassadeur de Malte qui, à la tête du Conseil le mois dernier, a montré son ferme attachement à la souveraineté des pays et aux droits des peuples.

Depuis trop longtemps déjà, nous assistons à l'occupation prolongée de portions du territoire de l'Angola du Sud par les forces armées racistes d'Afrique du Sud. La politique agressive du régime de Pretoria, son recours à la force militaire massive et la répression brutale qu'il exerce contre les pays et les peuples d'Afrique australe se poursuivent. Cette politique et ces actes ont de graves conséquences pour la paix non seulement dans la région, mais au-delà.

M. Golob (Yougoslavie)

L'Afrique du Sud impose une guerre incessante aux pays voisins non alignés, souverains et indépendants. Elle cherche à déstabiliser ces pays par des moyens militaires, économiques et politiques, afin d'imposer sa domination sur la région et de maintenir sa politique coloniale et expansionniste et le système inhumain d'apartheid. L'Afrique du Sud continue de livrer une guerre à l'Angola, en violation flagrante des principes de la Charte des Nations Unies et du droit international et des fondements mêmes des relations internationales. C'est là un défi direct lancé à l'Organisation mondiale et au Conseil de sécurité.

Sourde aux appels en faveur du retrait des forces militaires du territoire angolais et du respect scrupuleux de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République populaire d'Angola, Pretoria refuse toujours de se conformer aux exigences de la communauté internationale. Sa politique de terrorisme d'Etat s'intensifie et Pretoria continue de mettre en place, de financer et d'équiper des groupes armés et des mercenaires afin de mener des actes de subversion contre le Gouvernement de la République populaire d'Angola. Le régime sud-africain utilise le territoire de la Namibie comme tremplin pour des agressions contre l'Angola et d'autres Etats de première ligne. Il vise ainsi à retarder le processus de décolonisation de la Namibie et à assurer une présence permanente de l'Afrique du Sud dans ce territoire ainsi que la continuation de l'exploitation de sa population et des ressources naturelles de la région.

Depuis leur première conférence au sommet, qui s'est tenue à Belgrade, il y a 22 ans, les pays non alignés ont fait à maintes reprises la preuve de leur solidarité avec le peuple d'Afrique australe et les Etats de première ligne, ainsi qu'avec tous les peuples qui souffrent de l'agression et de l'occupation étrangères.

M. Golob (Yougoslavie)

A leur septième Conférence qui s'est tenue à New Delhi en mars de cette année, les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés ont vigoureusement condamné la poursuite de l'occupation militaire d'une partie du territoire angolais par les troupes racistes d'Afrique du Sud, car ils considèrent que cette occupation est un acte d'agression contre le Mouvement des pays non alignés. Ils ont exigé le retrait immédiat et inconditionnel des troupes sud-africaines du territoire angolais et décidé d'accroître leur appui au peuple et au Gouvernement angolais et de renforcer leur solidarité avec ceux-ci afin que l'indépendance nationale de ce pays soit consolidée et que sa souveraineté et son intégrité territoriale soient garanties. L'Angola indépendante et souveraine a surtout besoin de paix pour pouvoir se consacrer à la solution de ses problèmes de développement économique et social et répondre ainsi aux besoins aigus de sa population.

Les massacres de femmes et d'enfants sans défense et la destruction de l'infrastructure économique du pays visent à contraindre le peuple angolais à se soumettre. Mais ce peuple sait qu'il faut résister à l'agresseur et lutter contre lui. Il ne veut pas céder à une nouvelle domination coloniale. Il livre une bataille semblable à celles qu'il a maintes fois livrées au cours de l'histoire récente. Nous l'admirons, nous l'appuyons, et nous tenons à lui manifester notre solidarité sans réserve. En Yougoslavie, nous avons, nous aussi, dû défendre notre liberté et notre indépendance; nous en connaissons donc le sens et la valeur.

Nous attendons du Conseil de sécurité qu'il condamne l'Afrique du Sud, qu'il adopte des mesures l'obligeant à mettre fin à son agression continuelle et à son occupation illégale du territoire de la République populaire d'Angola, et qu'il demande que l'Afrique du Sud dédommage complètement et de manière appropriée l'Angola pour les pertes humaines et matérielles de biens qu'il a subies du fait de son agression.

Le Conseil de sécurité devrait exiger le retrait immédiat et inconditionnel de toutes les forces militaires racistes du territoire angolais et utiliser, pour ce faire, tous les moyens prévus par la Charte des Nations Unies eu égard aux menaces à la paix, aux ruptures de la paix et aux actes d'agression.

M. Golob (Yougoslavie)

La récente déclaration du Gouvernement de Pretoria ne semble d'ailleurs pas indiquer qu'il a honnêtement l'intention de se conformer aux décisions précédemment prises par le Conseil de sécurité. L'Afrique du Sud essaie plutôt, par cette nouvelle tentative dilatoire et ce faux-fuyant, de masquer la longue série de destructions et de souffrances qu'elle a infligées à l'Angola et à tous les Etats d'Afrique australe à portée de son appareil militaire.

Il est grand temps de mettre fin à cette injustice flagrante. L'Afrique du Sud doit s'entendre dire enfin que nous ne vivons plus à l'époque où les grands et les puissants peuvent faire ce qu'ils veulent et où les plus petits et les plus faibles n'ont qu'à en pâtir.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Yougoslavie des aimables paroles qu'il m'a adressées.

Les orateurs restants préféreraient prendre la parole cet après-midi. Je vais donc lever la séance. La prochaine séance du Conseil de sécurité consacrée à l'examen du point inscrit à l'ordre du jour aura lieu cet après-midi à 15 heures.

La séance est levée à 11 h 45.